

à se substituer de plus en plus à celui des préparations faites avec la plante.

On a cependant formulé quelques objections; tout en reconnaissant l'efficacité de la digitaline, on a dit qu'il était illogique de vouloir la substituer à la plante, car à côté du glucoside digitaline, il existe dans la plante d'autres corps dont l'action est peu connue, mais qui n'est, sans doute, pas négligeable; de sorte qu'en prescrivant la digitaline pure, on fait perdre au malade le bénéfice de l'action combinée de ces divers principes. On a comparé à cet égard l'action de l'opium à celle de la morphine, et rappelé que la différence entre l'action de l'opium et de la morphine est due précisément à l'existence dans l'opium, à côté de la morphine, d'autres alcaloïdes doués de propriétés physiologiques distinctes. A cette objection on peut opposer ce fait que l'action de la digitaline est identique à celle de l'infusion ou de la macération, et qu'elle n'en diffère uniquement que par son efficacité plus marquée; reconnaissons seulement qu'il est difficile d'expliquer cette identité d'action, puisque la digitaline n'est pas soluble dans l'eau. On a objecté d'autre part que la digitaline n'est pas toujours diurétique, alors que la digitale en macération provoque toujours la diurèse; mais la digitaline peut, elle aussi, déterminer une diurèse considérable, atteignant parfois le taux de 5 à 6 litres d'urine par jour; sans doute, il est des cas où cette diurèse ne se produit pas, mais c'est qu'alors la digitale ne peut plus agir, c'est que le muscle cardiaque est profondément dégénéré, c'est que les reins sont le siège d'altérations avancées: dans ces conditions, la digitale ne rendrait pas plus de services que la digitaline. La véritable cause de la répugnance qu'on a manifestée à l'égard de l'emploi de la digitaline est, pour certains médecins tout au moins, la crainte de déterminer des accidents. Cette crainte n'est pas plus fondée que les griefs précédemment invoqués; on peut employer, en toute sécurité, la digitaline dans tous les cas où les indications de l'emploi de la digitale sont formelles. La seule contre-indication que nous reconnaissons à l'emploi de la digitaline est l'âge du sujet; ce principe est trop actif pour être prescrit dans la thérapeutique infantile.

En résumé, nous croyons devoir nous autoriser des enseignements de la clinique, pour recommander surtout l'emploi de la digitaline chez l'adulte, bien que l'infusion ou la macération aient, parfois, une action diurétique plus marquée. Cette préférence n'implique pas, d'ailleurs, l'abandon systématique des autres préparations, que l'on peut être appelé à employer dans un certain nombre de circonstances, lorsque, par exemple, on n'a pas de digitaline à sa disposition, que l'on ne peut en surveiller les effets ou bien que l'on veut seulement prescrire une préparation anodine, comme la teinture, pour combattre certaines palpitations, la tachycardie, etc.

Nous devons donc passer en revue ces diverses préparations, avant d'indiquer la posologie de la digitaline.

De toutes les préparations de digitale, la plus mauvaise, assurément, est la poudre, administrée sous forme pilulaire (à la dose de 0 gr. 05 à 0 gr. 15 par jour); ainsi que l'a démontré Gubler, la poudre de feuilles de digitale exerce une action irritante sur l'estomac et provoque souvent des vomissements. L'extrait alcoolique n'est guère plus employé.

On associe habituellement la poudre à d'autres principes actifs: diurétiques, purgatifs:

Poudre de digitale. . . . .	} āā 0 gr. 05
— de scille. . . . .	
— de scammonée . . . . .	

Pour 1 pilule; 4 à 6 par jour.

Poudre de digitale. . . . .	} āā 0 gr. 05
— de scille. . . . .	
Nitrate de potasse. . . . .	

Pour 1 cachet; 4 à 6 par jour.

Il existe deux sortes de teintures de digitale: la teinture éthérée qui est infidèle et qui n'est pas usitée, et la teinture alcoolique; celle-ci est une bonne préparation, mais infiniment moins active que la macération ou l'infusion; elle n'a pas la propriété de faire disparaître les œdèmes et les congestions, comme la macération ou l'infusion; aussi doit-on la réserver pour les cas où l'on veut obtenir simplement un effet sédatif; on l'emploie à la dose de X à L gouttes (1 gramme de teinture correspond à LIV gouttes environ et XXVII gouttes de teinture sont l'équivalent de 0 gr. 10 de feuilles, tandis qu'il faut 5 grammes de teinture pour représenter un milligramme de digitale cristallisée).

Le sirop de digitale contient 50 centigrammes de teinture, soit XXVII gouttes environ par cuillerée de 20 grammes.

L'infusion de digitale, vivement préconisée par Hirtz, se prépare en faisant infuser pendant trente minutes la poudre de feuilles dans 100 grammes d'eau.

M. Jaccoud formule ainsi:

Poudre de feuilles de digitale. . . . .	50 centigrammes.
Eau chaude . . . . .	120 grammes.
Sirop de digitale . . . . .	50 —

La plupart des médecins préfèrent, à l'exemple d'Hérard, de Dujardin-Beaumetz, la macération; son seul désavantage est d'exiger une préparation de douze heures, tandis que l'infusion peut être faite extemporanément. La macération produit une diurèse plus rapide, plus sûre et plus abondante que l'infusion.

On formule ainsi:

Poudre de feuilles de digitale (ou feuilles de digitale privées de leurs nervures) . . . . .	25 à 40 centigrammes.
Eau froide . . . . .	120 grammes.

Faire macérer pendant douze heures; sucrer avec du sirop de capillaire ou des cinq racines (50 grammes). A prendre en quatre ou cinq fois dans la journée.

Il importe que cette macération soit filtrée avec le plus grand soin, car s'il restait quelque trace de poudre de feuilles, cette poudre pourrait déterminer le vomissement.

Lorsque la digitale ne peut être prise par la bouche, on peut donner la macération en lavements.